Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260430-DEL_2026_45-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 30 Avril à 18 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis KERDELHUÉ, Maire.

Étaient également présents :
Annie RAMIREZ, Robert HÉNAULT, Marie-Claire DECROIX, François VERGNON, Céline BOSSEUR DIT TOBY, Louis MEDICA, Nathalie LE FOLL, Alexandre SAHAL, Anne-Laure MORGON, Walter PAULMIER, Emmanuelle CHIFFOLEAU, Judickael PINARD, Françoise GILVESTRE, Gérald TOUCOURT, Delphine BRIAND, Clément MACHETEL, Fabienne RICHAUD, Dominique LOUIS, Sandrine TURLURE, Christian FAUCHEUR, Cécile BERGER, Franck LÉNA, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Patrice JACQUEMINOT

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Jean-René LE PIQUET a donné procuration à Louis MEDICA
Laëtitia MÉLOIS a donné procuration Solen LE GAL

Absente : Capucine FALOURD

Secrétaire : Cécile BERGER

Date de la convocation	23 Avril 2026
Date de l'affichage	24 Avril 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	32

2026_45 **Désignation des membres du conseil municipal siégeant au conseil d'administration de l'ESTRAN**

Rapporteur : A. Ramirez

Par délibération n°2017-133 en date du 28 novembre 2017, le conseil municipal a validé la constitution de L'ESTRAN sous forme d'établissement public à caractère administratif administré par un Conseil d'administration.

En vertu de l'article R.2221-9 du Code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration élit, en son sein, son président et un vice-président.

Conformément à l'article R. 2221-5 du CGCT, les membres du conseil d'administration sont désignés par le conseil municipal sur proposition du maire sur la base de 10 représentants de la commune et de 2 personnalités qualifiées parmi les professionnels de la région Bretagne.

Le mandat des personnalités qualifiées est de trois ans : Michel LAGOUCHE (ex-directeur de l'Atelier Culturel à Landerneau) et Daniel LE GUÉVEL (ex-directeur d'Amzer Nevez à Plœmeur) ont vu leur mandat renouvelé par le conseil municipal de la commune en sa séance du 6 février 2025, ils siègeront au conseil d'administration de l'établissement jusque janvier 2028.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260430-DEL_2026_45-DE

Monsieur Le Maire propose la liste suivante :

1	Régis KERDELHUÉ
2	Annie RAMIREZ
3	Robert HÉNAULT
4	Louis MEDICA
5	Marie-Claire DECROIX
6	Christian FAUCHEUR
7	Anne-Laure MORGON
8	Franck LÉNA
9	Virginie HEUSSNER
10	Patrice JACQUEMINOT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE parmi ses membres, les 10 personnes suivantes pour siéger au conseil d'administration de L'ESTRAN :

1	Régis KERDELHUÉ
2	Annie RAMIREZ
3	Robert HÉNAULT
4	Louis MEDICA
5	Marie-Claire DECROIX
6	Christian FAUCHEUR
7	Anne-Laure MORGON
8	Franck LÉNA
9	Virginie HEUSSNER
10	Patrice JACQUEMINOT

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 04 Mai 2026
Le Maire,
Régis KERDELHUÉ

MAIRIE DE GUIDEL
MORBIHAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.